



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 021-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉMOLITION NUMÉRO 021 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS VISANT À ASSURER LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET LA RÉUTILISATION ADÉQUATE DU SOL DÉGAGÉ

Assemblée publique de consultation

CONVOCAION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 mars 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 021-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉMOLITION NUMÉRO 021 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS VISANT À ASSURER LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET LA RÉUTILISATION ADÉQUATE DU SOL DÉGAGÉ

Le présent règlement vise à assurer la protection du patrimoine bâti et la réutilisation adéquate du sol dégagé suivant certaines modifications apportées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 19 avril 2023 à compter de 18 h, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au frobitaille@lepiphanie.ca ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 16 mars 2023.

La greffière,

Flavié Robitaille